

Les immigrés illégaux trop coûteux selon Copé



ALAIN BRILLON

«Nous sommes le pays le plus attractif d'Europe au niveau social pour ceux qui immigreront illégalement.»

Jean-François Copé
mercredi sur France Info

Mercredi, Jean-François Copé était de sortie pour un petit tour de chauffe avant la convention de l'UMP prévue le lendemain sur l'immigration. On connaît les thèmes chers au président de l'UMP : la nécessité de révolutionner la politique d'accueil des étrangers, exagérément généreuse. Sur France Info, Jean-François Copé en a sorti un nouvel exemple : l'accueil fait aux immigrés entrés illégalement en France. «Aujourd'hui, celui qui vient en France illégalement, par des filières mafieuses, peut rester parfois, rappelez-vous de la famille de la jeune Léonarda, des années entières. Dans des conditions où elle est, cette famille illégale, prise en charge 100% pour ses soins maladie, pour la scolarisation des enfants, avec l'accès au droit au logement, avec une allocation mensuelle de 300 euros et qui parfois augmente en fonction de la composition de la famille. Nous sommes le pays le plus attractif d'Europe au niveau social pour ceux qui immigreront illégalement.»

INTOX

partir du cas désormais célèbre de la famille de Léonarda Dibrani, Jean-François Copé dresse le tableau d'un pays offrant à des «illégaux» des privilèges. De fait, les Dibrani ont été logés, leurs enfants scolarisés, ils ont pu bénéficier d'une couverture maladie et même de cette allocation de quelque 300 euros qui choquent Copé. Le président de l'UMP est pourtant assez peu fondé à s'en offusquer. Car ce traitement n'est ni plus ni moins celui que la France est tenue d'offrir aux demandeurs d'asile, et ce, qu'ils soient entrés légalement ou illégalement (dans le cas des Dibrani) sur le territoire.

Car contrairement à ce que semble penser Copé, le fait d'entrer irrégulièrement sur le territoire (en France ou ailleurs) ne fait pas d'un étranger un «illégal», ni ne lui ôte le droit de demander l'asile. Après leur entrée en France, les Dibrani sont rapidement passés par la préfecture, et y ont obtenu une autorisation provisoire de séjour, avant de saisir l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) pour y déposer une demande d'asile. Durant la période de l'instruction de leur demande

Ce qui est illégal, au regard des textes internationaux, c'est de ne pas offrir un minimum aux demandeurs d'asile.

(qui leur sera refusée) et des recours qu'ils ont ensuite engagés (vainement), les membres de la famille Dibrani ont donc eu un statut parfaitement en règle de demandeurs d'asile. Et les droits afférents. Ce qui est illégal, au regard des textes internationaux, c'est de ne pas offrir un minimum aux demandeurs d'asile. Le droit européen enjoint ainsi les Etats membres à respecter des règles minimales d'accueil. A savoir le logement, la nourriture et l'habillement, des dispositions appropriées afin de préserver l'unité familiale, des soins médicaux et psychologiques ou encore l'accès des mineurs au système éducatif et aux cours de langues.

En France, les demandeurs d'asile, pendant la durée de l'instruction de leur requête, ont droit à la CMU (à la différence des sans papiers qui bénéficient de l'aide médicale d'Etat), peu-

vent scolariser leurs enfants gratuitement. Pour ce qui est de l'hébergement et de la prise en charge financière, les situations peuvent différer. La théorie voudrait que les demandeurs d'asile soient logés dans les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada). Dans ce cas, ils perçoivent une Allocation mensuelle de subsistance (AMS) d'un montant qui varie selon la composition familiale. C'est l'allocation dont parle Copé. Dans le cas où ils ne bénéficient pas de cet hébergement en Cada, ce qui est de plus en plus fréquent étant donné le nombre de places limité et l'explosion du nombre de demandeurs (+73% depuis cinq ans), ils sont logés dans des structures d'hébergement d'urgence, et bénéficient alors d'une autre allocation, l'Allocation temporaire d'attente (ATA) d'un montant de 11 euros par jour et par majeur. Dans les deux cas (AMS ou ATA), la prestation cesse dès lors que le demandeur a été débouté. Au finale, ce qui différencie la France d'autres pays de l'Union européenne n'est pas la nature de la prise en charge des demandeurs d'asile (encadré par les textes communautaires), ni le fait de l'octroyer à des demandeurs d'asile entrés illégalement sur le territoire (c'est le cas dans l'ensemble des Etats). C'est la durée de celle-ci. Parce que les procédures d'instruction des demandes sont plus longues qu'ailleurs, la prise en charge des demandeurs l'est également. Ce qui est un autre sujet, auquel les ministres de l'Intérieur (y compris celui actuellement en poste) promettent de s'attaquer depuis des années.

CÉDRIC MATHIOT

LA RECHUTE

QUAND LE MEDEF SE CACHE DERRIÈRE LOUIS GALLOIS

Incorrigible Pierre Gattaz... Mardi, sur France Inter, le patron des patrons a encore brandi le rapport Gallois pour justifier une demande réitérée du Medef : réduire drastiquement, de 100 milliards d'euros, les charges pesant sur les entreprises françaises. «Nous avons, non pas 5 ou 10 milliards de plus ou de moins. C'est 100 milliards de trop que nous avons... Qui dit ça ? C'est le rapport Gallois.» Sauf que comme nous l'avons déjà souligné (Désintox du 10 septembre), ce montant n'existe que dans les estimations internes du Medef. Le rapport Gallois, remis à Jean-Marc Ayrault il y a un an, préconisait un allègement de 30 milliards. Et le gouvernement l'a d'ailleurs déjà partiellement suivi en créant le Crédit impôt compétitivité emploi (CICE), qui doit alléger les charges des entreprises de 20 milliards.

25%

C'est, selon Benoist Apparu, la hausse à prévoir du prix de l'essence si l'on suit la préconisation du FN de sortir de l'euro. «Nos importations, on les paie en euros, demain on les paiera en franc, expliquait l'ancien ministre UMP lundi sur France 2. Ça veut dire que du jour au lendemain, le baril de pétrole et donc l'essence, poum, 25% de plus.» Sauf que ce qui est vrai pour le baril ne l'est pas pour l'essence : le brent ne représente en fait qu'un tiers du prix à la pompe. Le reste - taxes, coûts de raffinage et de distribution - ne serait pas touché par une sortie de l'euro. Du coup, le prix de l'essence grimperait plutôt de... 8%.

Retrouvez la page Désintox le mardi et le vendredi dans Libération.



VRAI-FAUX LE DÉPUTÉ SOCIALISTE SURESTIME LES IMPÔTS DE SEINE-SAINT-DENIS

Hammadi relance la guerre 92-93

Vendredi dernier, Désintox s'intéressait aux propos du président UMP des Hauts-de-Seine, Patrick Devedjian, qui affirmait que son département était plus pauvre que son voisin la Seine-Saint-Denis. Quelques jours plus tard, Razy Hammadi, candidat PS à la mairie de Montreuil, lui a renvoyé la balle sur iTélé : «Je vis dans un département parmi les plus pauvres de France, où les impôts locaux

sont parmi les plus hauts. Y compris dans la ville où je vis.» Mais si la péréquation ne suffit en effet pas à gommer les inégalités entre le 92 et le 93, les propos du député socialiste sont aussi caricaturaux. Selon une étude récente sur la fiscalité des collectivités locales, le taux moyen de la taxe foncière du 93 (14,8%) était ainsi en 2012 légèrement inférieur à la moyenne nationale (15,1%). Et la situation, à l'intérieur

du département, est disparate. Le contribuable-type de Saint-Denis s'acquittait ainsi en 2012 de 1030 euros de taxe foncière, soit pile la médiane des communes de plus de 100 000 habitants, et de 796 euros de taxe d'habitation, soit 226 euros de moins que la médiane. Le contribuable-type de Montreuil, lui, avait moins de chance : 1182 euros de taxe foncière et 1211 euros de taxe d'habitation...



SUR LIBÉRATION.FR

Désintox
Richtig-Falsch!

Désintox traque tous les jours petits et gros mensonges du débat public, en partenariat avec Libération et 2P2L. Une pastille d'impartialité à retrouver du lundi au jeudi, sur Arte, dans l'émission présentée par Elisabeth Quin 28 Minutes, à partir de 20h05, et sur Libération.fr.